Responsabilités des groupes de coordination des programmes de transferts monétaires

Des groupes de coordination des PTM ont été établis au Liban, aux Philippines, en Haïti, en Somalie, en République démocratique du Congo (RDC) et au Pakistan. Certains ont été mis en place par le biais du CaLP, et d’autres ont été créés par le personnel des organisations présentes sur le terrain.

Les mandats de ces groupes comprennent les responsabilités suivantes :

* assurer la coordination des opérations de transferts monétaires mises en œuvre par les différentes organisations, y compris en ce qui concerne la cartographie des activités, le calendrier des interventions et le montant des transferts ;
* assurer le suivi des opérations de transferts monétaires mises en œuvre, par agence, par zone géographique, par type de programme et par mécanisme de distribution ;
* documenter les principaux enseignements tirés des PTM et les faire connaître durant les réunions des groupes sectoriels interinstitutions ;
* formuler des recommandations en vue de l’amélioration des outils et des lignes directrices relatifs à la mise en œuvre des PTM (par ex., les outils communs de suivi et d’évaluation, les mécanismes communs de réclamation, l’élaboration d’outils favorisant la redevabilité, l’harmonisation de la rémunération versée dans les programmes « argent contre travail ») et la poursuite des recherches ;
* effectuer des visites conjointes de suivi sur la base des besoins recensés, pour soutenir les groupes sur le terrain et produire des études de cas ;
* établir des normes et des approches communes ;
* identifier des domaines de collaboration entre les organisations ;
* diffuser les informations relatives aux mécanismes de transferts monétaires, afin d’encourager le débat et de recenser les domaines d’innovation et d’harmonisation ;
* associer le secteur privé, les milieux universitaires et les institutions financières aux discussions et à la prise de décisions relatives au programme ;
* promouvoir des positions communes en matière de PTM en menant des activités de sensibilisation et de lobbying auprès des acteurs clés et en élaborant des politiques ;
* faire le lien avec l’EMMA et d’autres mécanismes d’évaluation du marché ;
* faire régulièrement examiner les programmes de l’organisation par des pairs ;
* encourager les ONG locales, les organismes gouvernementaux et les institutions de microfinance à tirer parti des connaissances, pratiques et programmes existants ;
* trouver des moyens de participer aux discussions des groupes sectoriels sur les transferts monétaires ;
* créer une bibliothèque d’outils utiles pour la mise en œuvre des PTM ;
* mener des activités de sensibilisation sur les questions importantes relevées par les acteurs associés à la mise en œuvre des PTM ;
* veiller à ce que toutes les activités soient conformes au Code de conduite et aux standard Sphère.

Source : adapté de Harvey P., *Cash transfer programming in emergencies* (2011).